



Commune de FREYMING-MERLEBACH (57)

REVISION DU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique

Pièce n°4b

ESpace &
TERRitoires

études et conseils en urbanisme et aménagement

2, place des Tricoteries
54230 CHALIGNY

Tél : 03 83 50 53 87
Fax: 03 83 50 53 78
Mail : contact@esterr.fr

Dossier Enquête Publique

**Document conforme à la délibération du Conseil Municipal
du 23/09/2024 arrêtant le projet de révision du PLU.**

M. le Maire :
Pierre LANG

Préambule

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques couvrent le plus souvent l'ensemble du territoire et mettent en cohérence des dispositions relatives à une politique particulière. L'OAP thématique TVB et Environnement va permettre d'édicter des principes applicables sur le territoire communal à l'ensemble des autorisations d'urbanisme et ainsi de conforter l'armature paysagère et environnementale de la ville.

L'objectif de cette OAP thématique TVB et Environnement est de préserver la fonctionnalité des milieux identifiés de la trame verte et bleue et également d'améliorer la connectivité entre eux et avec ceux des communes voisines. Il s'agit également de répondre aux objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) visant à identifier, préserver, voire recréer un réseau écologique à l'échelle régionale.

Objectifs

- Objectifs de préservation et de restauration des continuités écologiques
- Objectifs de réponse aux enjeux de bien-être et de lutte contre le réchauffement climatique

Orientations d'aménagement

■ Orientation 1 : Maintenir et conforter les réservoirs de biodiversité du territoire

- Préserver les réservoirs de biodiversité comme la carrière de Barrois
- Préserver les paysages sensibles dans toute approche liée à l'urbanisation : implantation, hauteur et qualité architecturale des bâtiments isolés et des équipements divers
- Avoir un regard particulier sur les lisières urbaines qui forment les limites de ces paysages sensibles, pour conserver leurs qualités ou pour les requalifier quand celles-ci sont dégradées
- Favoriser, pour délimiter les parcelles en zones urbanisées, les haies constituées d'essences indigènes qui attirent une faune nombreuse et diversifiée, et qui représentent de véritables corridors de déplacement de la faune
- Eviter les haies constituées d'essences exogènes ne possèdent qu'un intérêt très faible pour la faune



- Créer des zones refuge pour la petite faune et permettre les échanges et le retour d'espèces de milieux urbains (passage à petite faune, crapauduc, nichoir, hôtel à insectes, gîtes à chauves-souris,...)
- Limier les obstacles infranchissables pour la faune et rendre obligatoire la pose de clôtures ajourées pour favoriser le libre écoulement des eaux et laisser la libre circulation de la petite faune (mailles, espaces ou trous suffisamment grands : 15 x 15 cm minimum, au pied des murs et palissades)

Exemple :



Déplacements de la petite faune

Source : Plateforme Genevoise de la Nature en Ville |

<https://www.1001sitesnatureenville.ch>

■ Orientation 2 : Garantir les fonctionnalités de la trame verte et la préservation du paysage

- Reconnaître la stature de colonne vertébrale végétale du sillon profond : point d'encrage d'un réseau secondaire végétal de relais permettant d'irriguer l'ensemble de la trame urbaine
- Renforcer le continuum des milieux ouverts et des milieux forestiers, véritable ceinture paysagère de la ville
- Maintenir les points de vue remarquables et valoriser les éléments paysagers « repères »
- Sauvegarder des coupures vertes qualitatives et pérennes, sans mitage bâti qui viendrait perturber la lecture du paysage naturel
- Assurer la gestion des espaces verts de façon différenciée et politique du zéro-phyto.
- Mettre en valeur les entrées de ville (entrées et sorties)
- Maintenir la biodiversité au sein des milieux urbains et périurbains
- Développer des cheminements doux et des sentiers d'interprétation
- Proposer gratuitement aux riverains la création de plates-bandes de 0,15 à 0,20 m de large au pied de leurs façades ou murets et l'installation de plantes vivaces dans ces nouveaux espaces (lavande, roses trémières, euphorbes...).
- Maintenir, préserver ou restaurer l'ensemble des continuités identifiées sur le territoire
- Maintenir et (re)créer les points de vue
- Se référer à une palette végétale des essences locales pour l'intégration paysagère des projets



Programme de végétalisation du centre-ville de Toul

Source : Site internet de la Ville de Toul | <https://www.toul.fr>

■ Orientation 3 : Garantir les fonctionnalités de la trame bleue

- Optimiser la gestion des eaux pluviales

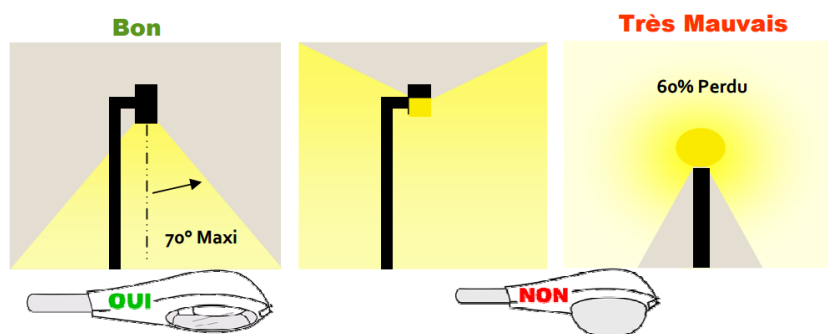
- Renforcer le continuum des milieux aquatiques et des milieux humides
- Protéger et mettre en valeur les zones humides
- Prévenir les inondations
- Améliorer la qualité de l'eau
- Faire disparaître les obstacles et les embâcles sur les cours d'eau
- Restaurer la transparence des ouvrages de franchissement pour la biodiversité
- Maintenir, préserver ou restaurer la trame bleue et ses sous-trames

▪ **Orientation 4 : Concilier les activités humaines et les continuités écologiques**

- Promouvoir et mettre en œuvre la production d'énergies renouvelables
- Gérer les eaux pluviales dans les nouveaux quartiers grâce à des noues paysagères
- Développer une « trame noire », adapter l'éclairage des projets d'aménagement et limiter la pollution lumineuse en privilégiant une utilisation ponctuelle et en favorisant la minimisation des éclairages inutiles, notamment en lisière forestière, la mise en place d'un minuteur ou d'un système de déclenchement automatique, l'utilisation d'un système d'éclairage au sodium à basse pression ou à LED, l'orientation des réflecteurs vers le sol et l'utilisation d'un abat-jour total avec un verre protecteur plat et non éblouissant,...

Exemple :

Adaptation de l'éclairage urbain en faveur des chiroptères



▪ **Orientation 5 : Agir pour la transition énergétique et lutter contre le réchauffement climatique**

- Lutter contre les îlots de chaleur urbain
- Favoriser l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle sous réserve de la gestion des risques.
- Végétaliser les toits plats
- Privilégier les surfaces perméables et/ou enherbées pour les stationnements
- Privilégier les revêtements de sol de couleur claire tout en tenant compte du risque d'éblouissement
- Végétaliser les espaces non-bâties de l'espace public